



Association européenne pour la promotion de la culture

## Règlement

---

### Adhésion

- Pour valider votre adhésion, remplissez le formulaire en ligne et faites-nous parvenir le règlement sous 7 jours (par virement bancaire, ou bien, à titre exceptionnel, par chèque)
- Les adhésions sont enregistrées dès que l'association Eur en Scène reçoit votre formulaire d'inscription en ligne et votre confirmation par courriel à [info@eurenszene.eu](mailto:info@eurenszene.eu) sous réserve de réception du règlement.
- Toute adhésion est soumise à l'appréciation du bureau de l'association Eur En Scène, qui peut refuser une demande sans avoir à fournir de justification.
- Tout adhérent à lu et approuve les statuts disponibles sur le site [www.eurenszene.eu](http://www.eurenszene.eu)

### Droit d'image (événements)

Eur en Scène réalisera des photographies et vidéos durant les événements. Toute personne ne souhaitant pas autoriser les organisateurs à diffuser son image doit impérativement en informer Eur en Scène par écrit.

### L'assurance (événements)

- La responsabilité des organisateurs ne peut-être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne, durant les événements.
- Conformément à l'obligation d'assurance, Eur en Scène a souscrit un contrat d'assurance multirisques auprès de la compagnie d'assurance Groupama - Nantes.
- L'assurance de l'association ne couvre pas en cas de perte ou de vol d'objets personnels de nos adhérents.

### Cotisation annuelle

Tarifs en vigueur, indiqués sur le site de l'association à la page "adhérer".